



CC de Gatine et Choisilles (Siren : 243700432)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Saint-Antoine-du-Rocher     |
| Arrondissement     | Tours                       |
| Département        | Indre-et-Loire              |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 09/12/1999 |
| Date d'effet     | 09/12/1999 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | M. Alain ANCEAU             |

## Coordonnées du siège

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | Le Chêne Baudet             |
| Numéro et libellé dans la voie |                             |
| Distribution spéciale          |                             |
| Code postal - Ville            | 37260 ST ANTOINE DU ROCHER  |
| Téléphone                      | 02 47 29 81 00              |
| Fax                            | 02 47 29 81 04              |
| Courriel                       | ccgc.secretariat@wanadoo.fr |
| Site internet                  |                             |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | oui                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 14 701 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 58,03

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

| Dept | Commune (N° SIREN)                  | Population |
|------|-------------------------------------|------------|
| 37   | Beaumont-la-Ronce (213700214)       | 1 224      |
| 37   | Cerelles (213700479)                | 1 242      |
| 37   | Charentilly (213700594)             | 1 235      |
| 37   | Neuillé-Pont-Pierre (213701675)     | 1 949      |
| 37   | Pernay (213701824)                  | 1 234      |
| 37   | Rouziers-de-Touraine (213702046)    | 1 286      |
| 37   | Saint-Antoine-du-Rocher (213702061) | 1 647      |
| 37   | Saint-Roch (213702376)              | 1 297      |
| 37   | Semblançay (213702459)              | 2 184      |
| 37   | Sonzay (213702491)                  | 1 403      |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

| Compétences exercées par le groupement   |
|--|
| <p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement collectif<br/><i>Le Parc d'activités POLAXIS est déclaré d'intérêt communautaire.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés<br/><i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Déchetterie et centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée). Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés<br/><i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,</i></li> <li>- Autres actions environnementales<br/><i>- Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les espaces naturels sensibles qui ont une notion de biodiversité à sauvegarder pour notre territoire reconnus par le biais d'organismes agréés. - Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'immeubles voués à l'éducation à l'environnement. - Création, entretien et gestion de circuits de randonnées pédestres communautaires (selon tableau joint - annexe 3). - Actions inscrites dans la charte d'environnement établie par le Pays Loire Nature concernant le territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choissilles. - Actions inscrites dans le cadre de l'intégration paysagère autoroutière au titre du 1% paysager.</i></li> </ul> |
| <p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale<br/><i>Politique en faveur de la petite enfance, enfance jeunesse : Coordination des actions et acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse. - Petite enfance : la communauté exerce la compétence petite enfance. A ce titre, elle assure les actions suivantes : - Création, aménagement, entretien, gestion et animation de relais d'assistantes maternelles (RAM), - Création, aménagement, entretien, gestion et animation des structures multi-accueil recevant des enfants de moins de six ans, - Enfance : la communauté exerce la compétence enfance. A ce titre, elle assure les actions suivantes : - Les accueils collectifs de mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès des services de l'Etat, accueillant des enfants à partir de 3 ans (sauf dérogation des services du Conseil départemental) pendant les congés scolaires</i></li> </ul>   |

(vacances) et les mercredis après-midi à compter de la fin du temps scolaire. - Jeunesse : - Elaboration d'un projet éducatif communautaire - Coordination du CETJS (Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports) du territoire - Accueil loisirs, avec ou sans hébergement, des jeunes de 11 à 17 ans, associatifs ou non pendant les vacances scolaires Accueil sans hébergement, des jeunes de 14 ans à 17 ans, pendant la période scolaire sur des sites communaux et information sur ces actions.

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Etudes, acquisition, création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités existantes ou à créer d'une surface au moins égale à un hectare.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Actions économiques d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire: - les acquisitions, aménagements, entretien et gestion des bâtiments industriels, commerciaux ou artisanaux en vue de l'implantation d'entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, - à l'extérieur des zones d'activités communautaires : acquisitions ou constructions, aménagement, entretien et gestion d'ateliers relais destinés à l'installation d'entreprises, - aides à l'implantation de PME, d'entreprises artisanales ou commerciales comportant six salariés et plus, - aides au financement des projets immobiliers dans le cadre de contrat de crédit-bail ou de location vente. Subventions d'études et promotion de communication des énergies renouvelables et du développement soutenable dans le domaine économique.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*création aménagement, entretien et gestion ou réhabilitation des équipements culturels d'intérêt communautaire; ces équipements devant être utilisés par trois communes au moins.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements ou réhabilitation des équipements sportifs d'intérêt communautaire; sont d'intérêt communautaire les équipements utilisés par trois communes au moins.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*- Recrutement et gestion des intervenants musicaux et culturels dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins - - Organisation et l'aide à l'organisation d'actions et d'évènements à caractère sportif et culturel de rayonnement communautaire (pour le tournoi, la scénoféerie, le comité de jumelage, l'école de musique intercommunale Neuillé-Pont-Pierre / Neuvy-le-Roi). - Acquisition, entretien et mise en commun de matériels, ces matériels devant être utilisés par trois communes au moins.*

- Activités sportives

*- Recrutement et gestion des intervenants sportifs, dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins. - Acquisition, entretien et mise en commun de matériels, ces matériels devant être utilisés par trois communes au moins.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma de cohérence territoriale (SCOT)*

- Schéma de secteur

*Schéma de secteur*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC d'une superficie au moins égale à un hectare, à vocation économique et les ZAC que la communauté destine à recevoir des aménagements et des équipements publics (équipements culturels, sportifs et services à la population).*

- Constitution de réserves foncières

*- constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté dans le domaine du développement économique et dans le domaine d'application du PLH.*

|   |
|---|
| <b>Voirie</b>   |
| - Création, aménagement, entretien de la voirie<br><i>Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : - relève de l'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien de l'intégralité du réseau de voirie communale suivant le tableau joint en annexe 1 des statuts (les notions de voiries communales sont reprises dans le règlement de voiries communautaires en vigueur). - relève de l'intérêt communautaire la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de circuits de cyclotourisme (selon plan joint, annexe 2 des statuts).</i> |
| <b>Développement touristique</b>  |
| - Tourisme<br><i>actions économiques dans le domaine touristique - équipements touristiques d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements à réaliser sur le territoire de la communauté de communes (syndicat d'initiative, office de tourisme, bureau d'informations touristiques) - aides aux projets privés liés à l'hébergement touristique et projets ayant un impact touristique (parc de loisirs)</i>   |
| <b>Logement et habitat</b>  |
| - Programme local de l'habitat<br><i>P.L.H. (Programme Local de l'Habitat)</i>  |
| - Politique du logement social<br><i>programme de logement d'urgence et/ou de dépannage : construction, acquisition, réhabilitation et gestion</i>  |
| - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire<br><i>politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées mise en place d'un fichier offres - demandes</i>  |
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)<br><i>OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat)</i>   |
| <b>Autres</b>   |
| - NTIC (Internet, câble...)<br><i>Infrastructures et réseaux de communications électroniques : Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. La communauté de Communes est autorisée à adhérer à un syndicat mixte dans ce domaine.</i>  |
| - Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage<br><i>- Mise en ?uvre des préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : crétaion, aménagement, gestion de sites d'accueil.</i>  |
| - Autres<br><i>Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes pourra effectuer, des prestations de service à titre accessoire, pour le compte des communes adhérentes, des collectivités ou établissements publics intercommunaux extérieurs dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.</i>  |

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)                             | Nature jur. | Population |
|------|---|-------------|------------|
| 18   | Touraine Cher Numérique (200041481)               | SM ouvert   | 321 118    |
| 37   | S Mixte du Pays Loire Nature Touraine (253752919) | SM ouvert   | 44 794     |
| 37   | SM Touraine Propre (253703128)                    | SM ouvert   | 511 251    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)